

Contraints à la mise à pied

Saint-Raphaël Au cœur de la résidence « Angle marine », avenue des Iscles, la panne d'ascenseur a duré plus de trois semaines. Une situation « invivable » et « intolérable » pour le résident Jacky Mignon

Arrivé dans le hall de l'immeuble, Jacky Mignon pousse un grand soufre désespéré. Ouvrant la porte de la cage d'escalier, il jette un œil au mot scotché sur l'ascenseur : « Cause de la panne: inondation. » « Et cela fait plus de vingt-cinq jours que ça dure », peste le résident, avant de monter les marches. « Suivez-moi, j'habite au cinquième étage. » Une fois devant sa porte, il reprend, essoufflé : « Vous voyez, c'est comme ça tous les jours. Et encore, je n'ai pas de courses à porter aujourd'hui ! » Il tourne la clé dans la serrure, puis présente son épouse, assise... dans un fauteuil roulant. « Anne-Marie souffre de la maladie de Parkinson, qui lui paralyse les membres, souffle Jacky. L'ascenseur est son unique moyen de sortir de l'appartement. Elle est donc coincée ici depuis plus de trois semaines. »

Un différend entre le syndic et l'ascensoriste

Agacé, le Raphaëlois poursuit : « Tout a commencé le 11 octobre dernier. À la suite de pluies torrentielles, l'eau est entrée dans l'immeuble – qui par ailleurs souffre de malfaçons – et s'est répandue jusque dans l'ascenseur. Depuis ce jour, il est impraticable. »

Mais pourquoi cette situation traîne-t-elle depuis plus de trois semaines ?

Jacky tend un courrier adressé au syndic Citya Mer et Soleil, qu'il juge être le principal responsable de ce statu quo.

« Je leur ai écrit il y a une quinzaine de jours. Apparemment il y a une bisbille entre eux et l'ascensoriste au sujet du montant du devis, qui s'élève à un peu plus de 13 000 euros. Cela, je peux le concevoir. Mais ce que je ne comprends toujours pas c'est



Atteinte de la maladie de Parkinson, l'épouse de Jacky Mignon, Anne-Marie, a été bloquée chez elle durant plus de trois semaines, faute d'ascenseur. (Photo Philippe Arnassan)

pourquoi nous, copropriétaires, devons être les otages de cette situation ? La première mission du syndic est de s'assurer de la remise en marche de l'ascenseur et d'ouvrir ensuite un contentieux le cas échéant. C'est dans cet ordre que les choses auraient dû se passer, au lieu de nous laisser dans la *****. Le problème serait déjà réglé à l'heure qu'il est », grogne Jacky, avant de se tourner vers son épouse : « Assistante de vie, infirmière, kiné... Pas moins de cinq personnes doivent se coltiner cinq étages à pied tous les jours. Certains rendez-vous ont dû être reportés. »

Il élève légèrement la voix. « Nous avons vendu notre propriété à Fréjus pour profiter d'un appartement avec commodités, pas pour être privés d'ascenseur durant un

temps indéterminé. » Remonté, Jacky descend toquer chez ses voisins du dessous. Monique et Jacques Fageon lui ouvrent la porte. « Ce que l'on pense de cette situation ? Invivable, attaque d'entrée le couple. Pour nous, mais aussi pour les personnes handicapées et très âgées qui habitent l'immeuble. Il y a une dame de 92 ans au bout du couloir qui se retrouve bloquée à cause de cette panne. »

« Personne ne bouge »

« Et personne ne bouge, intervient Jacky. Comme si, pour les autres copropriétaires, la vie continuait de s'écouler comme un long fleuve tranquille. La situation ne semble pas les émouvoir. Pour moi, ils se sont fait enfumer par le syndic. » Jacky Mignon en est persuadé.

Au point de prendre une décision radicale : assigner en référé le syndic des copropriétaires, condamné à faire procéder à la remise en service de l'ascenseur dans un délai de deux jours ouvrables, sous astreinte de 300 euros par jour de retard.

À ce verdict s'ajoute une pénalité financière en faveur des époux Mignon. Un soulagement pour Jacky ? Disons plutôt un regret... « Le devis a finalement été signé par le syndic hier matin, signale-t-il. Les réparations viennent enfin d'être réalisées... Soit plus de vingt-six jours après la panne ! »

Et au grand désarroi de Jacky : « Il aura fallu en arriver là pour que les choses bougent... »

CARINE BEKKACHE
cbekkache@nicematin.fr

« Nous avons fait au mieux »

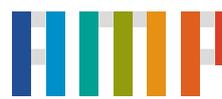
De son côté, le syndic Citya Mer et Soleil est formel : « Quarante-huit heures après la panne, l'ascensoriste Otis nous a adressé un devis de près de 16 000 euros, que nous avons jugé excessif. Celui-ci a été réduit à 13 000 euros après un geste commercial de la société, mais nous avons préféré faire appel à une société d'audit externe, spécialisée en matière d'ascenseur. Cette dernière a dressé un devis bien moindre, d'environ 3800 euros. Nous avons joint ce rapport à la société Otis, que nous avons mis en demeure à plusieurs reprises, sans réponse de leur part. Nous ne sommes ni responsables de l'inondation, ni de la panne de l'ascenseur, mais simplement dans une position de chef d'orchestre... Nous avons fait notre travail et les copropriétaires ont été informés de nos démarches. Tentant d'exploiter une situation d'urgence, Otis a mis, de façon injustifiée, cet ascenseur à l'arrêt. Suite à l'ordonnance de référé, nous avons dû signer ce devis hier matin, mais nous restons convaincus de son excessivité et nous ouvrirons un contentieux par la suite. »

Une position que partage le président du syndicat des copropriétaires, Jacques Berthelot : « Personne n'a été enfumé, assure-t-il. Je comprends aisément l'exaspération de M. Mignon mais le maximum a été fait pour la remise en marche de l'ascenseur. Cette dernière est dans l'intérêt de tous. »

Du côté de la société Otis : « Nous avons jugé que le rapport transmis par le syndic ne prenait pas en compte la sécurité des usagers de l'appareil. Nous avons une vision à long terme et nous connaissons les dégâts. Nous savons qu'il ne suffit pas de changer les pièces endommagées. À nos yeux, c'est bien la sécurité des personnes qui prime. »



NOUVEAU CET HIVER !

 aéroport
marseille
provence

BUDAPEST
2 vols / semaine

 RYANAIR